# Règles et Procédures

# Rules and Procedures

1600, rue Norman, Lachine, Montréal, Qc H9S 1B3
Tél.: (514) 489-3131 Fax: (514) 639-1301

| FRANÇAIS | ENGLISH |
| --- | --- |
| Les présentes conditions générales s'appliquent uniquement aux véhicules passés dans les allées physiques d'EBlock Montréal, au 1600, Rue Norman, Lachine, Montréal (Québec) H9S 1B3, ou vendus dans le cadre de l'encan EBlock Montréal au moyen de la fonction de transfert direct (« direct transfer »). Tout véhicule vendu sur la plateforme EBlock qui n'est pas visé par les présentes est régi par les conditions générales – Canada (en). Pour la version en français canadien, veuillez vous reporter aux conditions générales – Canada (fr) qui figurent ci-dessus. | These Terms and Conditions are only applicable to vehicles run through the physical lanes at EBlock Montreal, 1600, Rue Norman, Kachine, Montréal, QC H9S 1B3. Or sold in the EBlock Montreal auction via direct transfer feature. Any vehicles sold in the EBlock platform not under these conditions, terms and conditions - Canada (en) will apply. For Canadian French Terms and Conditions, refer to the terms and conditions - Canada (fr) as found above. |

FRANÇAIS

## QUI PEUT FAIRE AFFAIRES AUX ENCHÈRES ?

1. Nos enchères, sont conçues spécialement pour les commerçants d'automobiles. C'est à dire, pour les marchands de véhicules usagés, les concessionnaires de véhicules neufs, les grossistes, les compagnies de locations à long terme, les manufacturiers, les banques, les compagnies de finance, les écoles de conduite et les compagnies possédant un parc automobile.

2. Tous les marchands, doivent s'enregistrer au bureau des enchères et ils doivent être autorisés avant de pouvoir transiger.

3. Lors de l'enregistrement les marchands doivent nous fournir: une application dûment complétée et signée par le propriétaire, une copie du cautionnement, une copie de sa licence de commerçant de même que chaque renouvellement, une copie de son certificat de taxe de vente provinciale, une copie du certificat d'enregistrement de taxe de vente sur les produits et services (T.P.S.), une copie du permis conduire, des références bancaires et des références d'affaires.

4. Il est de la responsabilité de tout marchands d'aviser immédiatement les enchères de tout changement dans les faits tels qu'établis ci-haut. Que ce soit de propriétaire, d'acheteur, de vendeur, de facilité bancaire, d'adresse, de téléphone ou autres.

### ATTRIBUTION DES NUMÉROS D'ENCAN

1. Les numéros d'enchères sont attribués tous les jours, exception faite pour les véhicules non vendu de la semaine précédente.

ENGLISH

## WHO CAN DO BUSINESS AT THE AUCTIONS?

1. Our auction facilities have been designed exclusively for the automotive trade. That includes new and used automobile and truck dealers, wholesalers, lease and daily rental companies, manufacturers, banks, finance companies, driving schools and fleets.

2. All dealers must be registered at the auction office and must be authorized before doing business.

3. When registering, the dealers must supply an application, completed and signed by the owner, a copy of its bond, a copy of the motor vehicle dealer licence with all renewals thereafter, a copy of the sales tax certificate, a copy of the goods and services tax certificate (G.S.T.), drivers licence, business and credit references acceptable to the auction.

4. It is the responsibility of all dealers to notify the auction immediately of any change in the above such as dealer name, the buyers, the sellers, the bank, the address, the telephone number or any others.

### ATTRIBUTION OF AUCTION NUMBERS

1. The auction numbers are attributed every day except for those unsold vehicles from the previous week.

2. The first consideration regarding the choice of numbers is given to the unsold vehicles of the previous week and at the discretion of ESP.

3. We do not give out auction numbers over the phone. We pledge absolutely fair and equitable treatment to each and every dealer regardless of

2. La première considération du choix des numéros est aux véhicules non vendus de la semaine précédente et ce à la discrétion de ESP.
3. Nous ne donnons pas de numéros d'enchères par téléphone. Nous nous efforçons de donner un traitement juste et équitable à chaque marchand, quelque soit l'importance ou l'activité de son entreprise. Vous pouvez prendre connaissance de vos numéros lors de l'enregistrement physique de vos véhicules à l'encan.

4. Les chèques des véhicules vendus seront disponibles après
15h00 le lendemain de l'encan seulement.

**POLITIQUES GÉNÉRALES**
1. Les clients au détail sont formellement interdits le mardi journée de l'encan.

2. Les marchands devront respecter notre procédure d'identification et seront responsables du comportement et des engagements de leurs employés. Les chauffeurs ont un accès limité au bureau et à la cafétéria **seulement.** Aucun enfant n'est admis sur les lieux.

3. Tous les véhicules consignés doivent être encantés sans exception. **Les véhicules vendus et payés avant le bloc seront offerts à l'enchère au nom du nouveau propriétaire.** Dans le cas de vente ou de non-vente, les frais demeurent.

4. Tous les véhicules doivent être payés la journée même sans exception. Des frais de **$30.00** par jour par véhicule seront ajoutés pour les achats non réglés la journée même.

5. L'acheteur est entièrement responsable de la vérification de l'odomètre, du numéro de série et du numéro d'encan sur chacun de ses véhicules avant de quitter les lieux.

size or activity. Our auction desk will give you your auction numbers when you arrive with your vehicles.
4. Checks for vehicles sold will be available after 3 PM. the day after the auction.

**GENERAL POLICIES**
1. The client is formally prohibited on, Tuesday, the auction day.

2. The dealers will have to respect our procedures or identification and are responsible of the behavior and engagements of their employees. Drivers have limited access to the auction office and restaurant **only.** No children allowed on auction days.

3. All vehicle consigned must be processed through the auction block without exception. **Vehicles sold and paid before reaching the block, will be auctioned in the new owners' name.** It could be sold a second time or result in a no sale. In either case normal fees will apply.

4. All vehicles must be paid for on auction day, no exception. A **$30.00** charge per day per vehicle will be added for each late payment.

5. The buyer is fully responsible for the verification of the odometer reading, the serial number and the auction number on vehicles before leaving auction premises.

6. Any vehicle or personal property left on the auction premises is done at the owner's risk. Both the seller and buyer of vehicles left on the auction premises must carry their own damage, fire, theft, vandalism or any other risk insurance, before and after sale. The auction cannot insure vehicles they do not own.

7. The auction makes no representation regarding the year of any recreational vehicle; motorcycle, boat and motor, snowmobile, golf carts, the auction will not get involved in any subsequent

6. Tout véhicule ou propriété personnelle laissé sur les lieux de l'encan, est aux risques du propriétaire. Les vendeurs et les acheteurs assureront eux-mêmes les véhicules contre le feu, le vol, le vandalisme et tout autre risque, avant et après la vente des dits véhicules. L'encan ne peut assurer aucun des véhicules qui ne lui appartient pas.

7. L'encan ne fait aucune démarche concernant l'année des véhicules de récréation; motocyclette, bateau-moteur, motoneige, voiturette de golf, antiquité, véhicule reconstruit, machinerie etc. renseignez-vous avant de régler... l'encan ne s'impliquera dans aucune dispute subséquente.

8. Tout véhicule provenant des États-Unis sera accepté **seulemen**t si conforme aux spécifications SAAQ.

9. Tous les véhicules vendus sur les lieux des enchères doivent être transigés par le bureau. Quiconque violera cette politique, perdra ses privilèges d'encan et les autres encans en seront avisés.

10. Le vendeur garantit que les titres des véhicules présentés et vendus par l'encan sont parfaits, clairs et libres de tous liens et charges. Cette garantie est transmise à l'acheteur et sera diminuée en raison de la déduction de 2% (deux pour cent) par mois du prix de vente. Cette garantie s'applique à l'acheteur original seulement et n'est pas transférable. La responsabilité des encans n'excèdera, en aucun temps, ou pour aucune considération, le prix de vente du véhicule.

11. Les enchères n'assument aucune responsabilité pour les dommages à la mécanique de véhicules causés par le gel ou par un manque d'huile. Pas plus que les enchères n'assument de responsabilité pour les dispute.

8. U.S. Vehicles will be accepted **only** if SAAQ specifications conformed.

9. All vehicles sold on auction premises must be transacted through our office. Any dealer violating this policy will lose auction privileges and all other auctions will be notified of this action.

10. The seller guarantees that vehicles sold through the auction are free of liens and encumbrances. The auction passes this guarantee to the buyer. The auction liability in this case will reduce by 2 percent per month of the selling and applies only to the original buyer. Under no circumstances will the auction liability exceed the selling price.

11. The auction assumes no responsibility for damages to the vehicle caused by frost or by lack of oil. Also the auction assumes no responsibility for documents or warranty books.

12. All vehicles registered must have identification stickers on doors. Mutilated or illegal serial plates give the auction the right to verify with the M.U.C., S.Q. or R.C.M.P. before being auctioned off.

13. No vehicle is allowed to leave the auction premises unless it is accompanied by a release slip.

14. All sellers give the auction the right to thoroughly check any vehicle concerning liens, theft, accidents, repairs, etc... Our only goal vis-a-vis the time required for verification is total buyer confidence and protection.

15. The TPS and the TVQ will be applicable on all boats, motorcycles, snowmobiles, marine motorbikes and consequently to all recreative vehicles.

documents ou livrets de garantie.

12. Tout véhicules et enregistrements, incluant l'identification des collants de portes, plaques des numéros de séries mutilés ou illisibles sont assujettis à la vérification des différents corps policiers, tels que C.U.M., S.Q. ou G.R.C. avant d'être mis à l'enchère.

13. Aucun véhicule ne peut quitter les lieux sans une "autorisation de livraison" (gate pass).

14. Le vendeur autorise les enchères a se prévaloir du droit de vérification de véhicule relativement aux liens vols accidents. L'attente de cette vérification a pour but de protéger l'acheteur qui en sera conscient.

15. La TPS et la TVQ seront applicables sur tous les bateaux, les motocyclettes, les motoneiges, les moto marines de même qu'à tous véhicules récréatifs.

**DÉCLARATION ET LUMIÈRES**

1. Les enchères ne garantissent en aucun temps la lecture de l'odomètre. Il est de la responsabilité du vendeur de s'assurer que toutes les déclarations et représentations sont faites adéquatement, que la lecture de l'odomètre et l'année du véhicule sont inscrites avec exactitude sur la fenêtre et que le véhicule est proprement représenté au bloc. Les erreurs ou omissions sont la responsabilité du vendeur.

2. Il est de l'obligation de l'acheteur d'observer les lumières à l'arrière des encanteurs et d'écouter attentivement toutes les annonces:

LUMIÈRE JAUNE: Elle indique un ou des problèmes majeurs ou une défectuosité sur le véhicule. CarFax de **$3,000.00** et plus.
LUMIÈRE ROUGE: Véhicule vendu tel quel et sans arbitration possible.
LUMIÈRE VERTE: Véhicule arbitrable (Moteur, Transmission et Différentiel)

**LIGHT AND DECLARATIONS**

1. The auction does not guarantee the validity of the odometer reading. It is the seller responsibility to ensure that all declarations or representations are done properly, same as for the odometer reading and the year recording on the vehicle windows and to be sure that the vehicle is properly represented at the block. The seller is responsible for all mistakes or forgiven.

2. It is the responsibility of the buyer to look at the lights and to listen very carefully to all the announcements:

YELLOW LIGHT: Indicates one or more major problems or one or more defects on a vehicle. CarFax claim of more than **$3,000.00.**
RED LIGHT: Unit sold as is and without possible arbitration.
GREEN LIGHT: Arbitrable (Engine, Transmission and differential)

3. The auction reserves the right to interpret all rules relating to representations and warranties affecting vehicles and terms and conditions of doing business at the auction. Policies are subject to change without notice. It's very important to read the market report for any changes.

4. Buyer is cautioned not to sell and/or spend money on a vehicle until proper registration is received. The seller will be charged and additional **$30.00** on all vehicles lacking proper paper work on auction day.

5. To be able to produce a just and fair decision in any litigious concerning declarations, the auction is equipped with a videotape recorder.
6. Dealers price boosting (shilling) his, or another dealer's, vehicle expose themselves to permanent loss of auctions privileges.

7. Anyone caught tampering with or removing parts or stickers from vehicle will be banned from

3. Les enchères se réservent le droit d'interprétation dans toutes les règles relatives à la représentation et garantie qui affectent un véhicule ainsi que les termes et conditions de transiger avec les enchères. Les règles et procédures sont assujetties à changements sans pré-avis. Il est très important de lire attentivement tous les rapports de marché pour tout changement.

4. L'acheteur est mis en garde de ne pas vendre / ou débourser de l'argent sur un véhicule jusqu'à ce qu'il ait obtenu des enregistrements en bonne et due forme. Il y aura des frais de **$30.00**, pour le vendeur, pour document manquant non-reçu à la journée de l'encan.

5. Afin de prendre des décisions justes et équitables dans des litiges concernant des déclarations, les enchères possèdent des systèmes d'enregistrement sur disque dur.

6. Le marchand qui surenchérit son véhicule ou celui d'un autre, s'expose à perdre indéfiniment ses privilèges aux enchères.

7. Quiconque est pris à manipuler ou à enlever des pièces sur un véhicule sera banni des enchères. Les marchands sont responsables de la conduite de leurs chauffeurs.

8. Tout véhicule nécessitant du remorquage la journée de l'encan sera passible de charge additionnelle.

9. Les enchères ne sont pas responsables des dommages occasionnés par une tierce partie tels; compagnie de transport, etc.

**POLITIQUES D'ARBITRAGE**

1. Les véhicules sont représentés par le vendeur et non pas par les enchères. Les acheteurs doivent vérifier et examiner minutieusement chaque unité avant de quitter les lieux afin de

the auction. (Dealers are responsible for the conduct of their drivers on our premises).
8. Any vehicle requiring pushing or towing will incur additional charges.

9. The auction is not responsible for damages in any way incurred by third party as transportation companies or any other.

**ARBITRATION POLICIES**

1. The seller represents the vehicle, not the auction. Buyers must thoroughly check and test every unit before leaving the auction to determine if represented and mechanically sound.

2. The units sold for **$2,999.00** or less or/and 160,000 km and more are sold as is and without possible arbitration. Except for corrupted frame (arbitrator's discretion) and unit sold on the green light.

3. Any stipulation, promises or guarantees made between buyer and seller must appear in writing on the bill of sale before becoming part of the transaction.

4. The first **$750.00 (wholesale)** of repairs on any arbitrable item belongs to the buyer. If it can be fixed for **$750.00** or less the item is not subject to arbitration.

5. The auction will only arbitrate the specified items listed on the objection slip. The auction will not look for problems not listed.

6. All vehicles must be paid prior to arbitration. An "Arbitration Slip" must be completed and submitted before proceeding with any inspection on auction premises. All arbitrations must be registered the same day and no later than **two (2) hours** after the completion of the auction. The vehicle concerned must be left on auction premises or brought back to the auction no later than **noon (12h00)** the next day without

s'assurer que le ou les véhicules étaient bien représentés et que la mécanique est en bon état.

2. Les véhicules vendus pour **$2,999.00** et moins ou + de 160000 km sont vendus tels quel et sans arbitrage possible. Exception de cadre pourri (à la discrétion de l'arbitre) et véhicule vendu sur la lumière verte.

3. Toutes les stipulations, promesses ou garanties intervenues entre vendeur et acheteur, doivent apparaître sur le contrat de vente afin qu'elles soient valides et divulgué par l'encanteur.

4. Les premier **$750.00** (prix du gros) de frais de réparations sur tout item arbitrable sont à la charge de l'acheteur. Si le problème ne peut être résolu pour moins de **$750.00** (prix du gros) le véhicule n'est pas sujet à l'arbitrage
5. L'encan n'arbitrera que le ou les items spécifiés sur la demande d'arbitration.

6. Tous véhicules nécessitant l'arbitration doit être dûment payé au préalable. Une formule "Demande d'arbitration" doit être complétée et remise au préposé afin de procéder à une inspection préliminaire sur place. Toutes plaintes doivent être enregistrées la journée même, au plus tard **deux (2) heures** après la conclusion de l'encan et le véhicule concerné est tenu d'être sur les lieux au plus tard le lendemain **avant midi (12h00)** sans exception et cela aux frais de l'acheteur.

7. Lorsqu'un atelier spécialisé doit être consulté, les frais seront à la charge du vendeur si la plainte est valide et que la vente est annulée. Si le véhicule demeure vendu, avec ou sans ajustement, les frais seront à la charge de l'acheteur. Ceci inclut les frais de remorquage et de transports. Si la plainte s'avère non-fondée, les frais seront à la charge de l'acheteur.

8. L'acheteur a un maximum de **sept (7) jours**

exception. This will be done at the buyer's expenses.

7. When a speciality shop has to be consulted, the consultation cost will be charged to the seller if the complaint is valid and that the sale is cancelled. If the vehicle remains sold with or without adjustment, the buyer will pay the expenses. (This includes towing or transportation cost.)

8. Buyers have a maximum of **7 days** following the date of purchase to request arbitration due to undeclared items such as taxis, police cars, delivery cars, flooded cars, rebuilt and frame damage. Transportation cost will be charged to seller when a vehicle is returned to the auction for frame damage repaired or not, and not declared.

9. Mileage: For an odometer problem, a reasonable delay after the auction is allowed at arbitrator's discretion.

10. Attestation of all matters concerning the auction management or any person designated by it. The arbitrator's decision will be final.

**SUBJECT TO ARBITRATION**
1. All major defects in exceeding **$750.00** (whole sale price) fee for the engine, transmission or computer. All major exceptions to the original model... or published production specifications have to be declared.

2. Rebuilt, spliced or salvaged, flooded, damaged or fire damaged vehicles, cracked engine blocks or heads, repaired or not.

3. Any vehicle which has been extensively damaged repaired or not, or has sustained frame, structural or roof damage, or excessive rusting of frame or unitized body.

4. Any unit is unsafe to drive... subject to the opinion of the auction.

suivant la date d'achat pour recourir à l'arbitrage due à des items non déclarés tels que taxi, véhicule de police, auto de livraison, véhicule submergé, véhicule reconstruit, véhicule volé et retrouvé ou châssis endommagé. Les frais de transport seront payés par le vendeur dans le cas d'un dommage au châssis réparé ou non et non déclaré.

9. Pour un problème d'odomètre ou kilométrage, un délai raisonnable est accordé, après l'achat, a la discrétion de l'arbitre.

10. L'arbitrage, en ce qui concerne les enchères sera effectué par un dirigeant ou une personne désignée par la direction. Sa décision sera finale et devra être respectée par l'acheteur et le vendeur.

**SUJET À L'ARBITRAGE**
1. Toute défectuosité majeure excédant **$750.00** (prix du gros) de frais sur le moteur, la transmission, l'ordinateur du moteur ou la suspension pneumatique. Toutes exceptions majeures ou modifications au modèle original... ou aux spécifications de production telles que publiées doivent être déclarées.

2. Les véhicules reconstruits, coupés en deux, submergés, endommagés substantiellement par le feu ainsi que perte totale rebâtie. Les véhicules dont la culasse ou les têtes du moteur sont fissurées ce doivent d'être déclarés sous la lumière jaune.

3. Tout véhicule ayant subi des dommages réparés ou non au châssis, structure monocoque ou au toit ou rouille excessive au châssis ou à la structure monocoque.

4. Toute unité considérée comme non sécuritaire à la conduite... sujet à l'opinion de l'arbitre.

5. Tout véhicule de police, de livraison, école de conduite, limousine ou taxi.

5. Taxi's, police, delivery of driving school vehicles, limousines.

6. Propane conversion / natural gas must be declared.

7. Stolen and recovered vehicle.

8. Odometer in miles and/or U.S. car.

**NOT SUBJECT TO ARBITRATION**
1. Windshield and all other glass.

2. Upholstery, headliners mats and trims.
3. The air conditioning system.

4. Visible rust and body damage.

5. Exhaust system.

6. Spring, shocks, tires, brakes, front and suspension, clutch assembly and cooling system.
7. Electrical accessories.

8. Leaky gasket or seals (except rear main bearing and cylinder head).

9. Missing "EPA" or "DOT" stickers.

10. Cars and trucks sold on Tuesday (auction day) are subject to all rules and regulations relative to arbitration. Vehicles sold on Wednesday, Thursday, Friday or Monday should be test driven and will be sold without access to arbitration.

11. The auction acts as an impartial agent for both buyers and sellers. Problem with arbitration which cannot be resolved will result with the title remaining with the seller. Under no circumstance, will the auction inherit the vehicles.

12. Cars which do not run or cannot be properly tested at the end of the auction will be subject to an extended testing period or to cancellation of

6. Tout véhicule converti au propane/gaz naturel doit être déclaré.

7. Véhicule volé et retrouvé.

8. Odomètre en milles et/ou véhicules U.S.

**NON SUJET À L'ARBITRAGE**

1. Pare-brise ou toute autre vitre

2. Rembourrage, doublure intérieure du toit, tapis, garniture.

3. Le système d'air conditionné.

4. Dommage à la carrosserie ou rouille visible.

5. Système d'échappement.

6. Ressort, amortisseurs, pneus, freins, suspension avant, l'embrayage manuel et système de refroidissement.

7. Accessoires électriques.

8. Joint d'étanchéité ou autre bague non étanches (sauf le joint de palier arrière du vilebrequin et le joint de culasse).

9. Collant d'identification "EPA" et "DOT" manquants.

10. Les voitures et camions vendus le mardi (jour d'encan) sont assujettis à toutes les règles et règlements se rapportant à l'arbitrage. Les véhicules vendus les mercredis, jeudi, vendredi ou lundi doivent avoir été examiné et testés, sont vendus, strictement "tel quel" sans recours à l'arbitrage.

11. Les encan agissent à titre d'intermédiaire entre les marchands, vendeurs et acheteurs. Lorsqu'un problème d'arbitrage et/ou une dispute incluant une surenchère ne peut être the sale, at the arbitrator's discretion.

13. Non functional vehicles.

14. Boats, motorcycles, snowmobiles, marine motorbikes and all other recreative vehicles will be sold as is.

15. Motor, if unit has been pulled out of the yard.

16. All components that have a declaration will not be subject to arbitration, and will not be inspected as part of the inspection process.

**INSPECTION POLICIES**

1. We offer a 7-day non-binding warranty on all vehicles inspected by the auction. You have seven days from the date of purchase to inspect the vehicle and return it for a secondary inspection if you find that there are arbitrable defects.

I. Please contact us within the 7-day non-binding warranty period and provide us with a detailed description of the issue. We may request additional information or photos to help us better understand the issue. Once we have received all necessary information, we will provide you with instructions on the next steps.

II. Please note that this non-binding warranty applies only to items that have not been altered or modified in any way. Any damage or defects caused by misuse, abuse, or neglect are not covered under this warranty. Additionally, any items that have been sold "as-is" or previously declared are not eligible.

**SELLERS**

You will build confidence and create goodwill by declaring defects (regardless how minor). Remember the golden rule - The next car down the line may be the one you want to buy.

résolus, les titres de propriété demeurent au nom du vendeur. Les enchères n'hériteront du véhicule en aucune circonstance.

12. Tous les véhicules qui ne peuvent être examinés ou conduits pour cause de problème mécanique (mineur ou majeur) seront régularisés selon la discrétion de l'arbitre.

13. Les véhicules non-fonctionnels.

14. Bateau, motocyclette, motoneige, moto marine et tout véhicule récréatif seront vendus tel quel.

15. Moteur, si véhicule sortie de la cour.

16. Tous les composants qui ont une déclaration ne seront pas soumis à l'arbitrage et ne seront pas inspectés dans le cadre du processus d'inspection.

**POLITIQUES D'INSPECTION**

1. Nous offrons une garantie non contraignante de 7 jours sur tous les véhicules inspectés par l'encan. Vous avez sept jours à compter de la date d'achat pour inspecter le véhicule et le retourner pour une inspection secondaire si vous constatez qu'il y a des défauts arbitrables.

I. Veuillez nous contacter dans la période de garantie non contraignante de 7 jours et nous fournir une description détaillée du problème. Nous pourrions demander des informations supplémentaires ou des photos pour mieux comprendre le problème. Une fois que nous avons reçu toutes les informations nécessaires, nous vous fournirons des instructions sur les prochaines étapes.

II. Veuillez noter que cette garantie non contraignante s'applique uniquement aux articles qui n'ont pas été modifiés ou altérés de quelque manière que ce soit. Tout dommage ou défaut causé par une mauvaise

**BUYERS**

**Remember this is a used car auction. Most used cars have minor defects as well as wear and tear according to mileage... Please take this into account as you bid..**

utilisation, utilisation abusive ou négligente n'est pas couvert par cette garantie. De plus, tout article vendu "tel quel" ou déclaré précédemment n'est pas éligible.

**MARCHANDS VENDEURS**

**Vous inspirez confiance et créez la bonne entente si vous déclarez les défauts (si minime soient-ils). Rappelez vous... la voiture qui suit pourrait être celle que vous aimeriez acheter!**

**MARCHANDS ACHETEURS**

N'oubliez pas, il s'agit d'enchères de voitures d'occasions. La plupart des véhicules ont des défauts mineurs et d'usure selon la distance parcourue, vous devez faire vos offres en conséquence.